



Conseil d'administration

349^e session (spéciale), Genève, 10 novembre 2023

Date: 16 octobre 2023

Original: anglais

Ordre du jour

► Section institutionnelle (INS)

1. Suite à donner à la demande du groupe des travailleurs et de 36 gouvernements visant à ce que la difficulté d'interprétation de la convention n° 87 concernant le droit de grève soit soumise d'urgence à l'appréciation de la Cour internationale de Justice en vertu de l'article 37, paragraphe 1, de la Constitution de l'OIT
 - 1.1. Rapport d'information du Bureau (GB.349bis/INS/1/1)
 - 1.2. Résumé des observations reçues des mandants (GB.349bis/INS/1/2)